

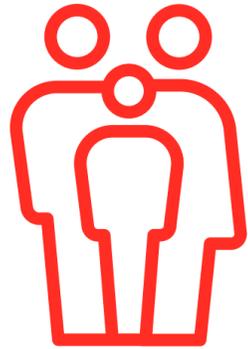


SÉMINAIRE URPS ILE DE FRANCE

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE SERA-T-ELLE
ACCESSIBLE À TOUS ?

15 mai 2024

La Mutualité Française en un coup d'oeil

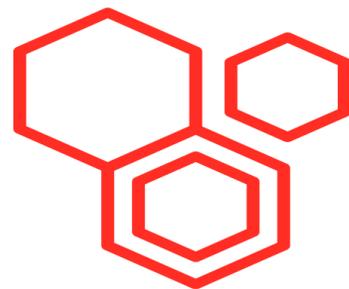
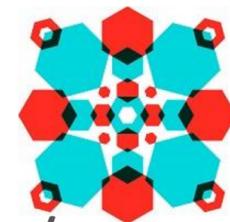


35 millions de personnes protégées



Une fédération, un mouvement qui
regroupe **95%** des mutuelles santé
88% des Français font confiance à leur mutuelle

518 mutuelles adhérentes à la Mutualité Française /
dont 254 mutuelles santé



1^{er} acteur en complémentaire santé

2 930 établissements et services sanitaires,
sociaux et médico-sociaux

1^{er} acteur privé de prévention

L'ACTIVITE PHYSIQUE : UNE PRIORITÉ POUR LA MUTUALITE FRANCAISE

- **Enjeu de santé publique** – extrait du Carnet de santé de la France de la Mutualité Française édition 2023



L'ACTIVITE PHYSIQUE : UNE PRIORITE POUR LA MUTUALITE FRANCAISE

Stratégie mutualiste en prévention et promotion de la santé 2023-2026

4 PRIORITÉS POUR UNE PRÉVENTION ACCESSIBLE À TOUS LES ÂGES DE LA VIE



1/ BOUGER, MANGER POUR UNE MEILLEURE SANTÉ



2/ PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ MENTALE ET DE CELLE DES AUTRES



3/ VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT PLUS SAIN



4/ METTRE LA SANTÉ AU TRAVAIL AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

Les actions de la Mutualité Française pour promouvoir et rendre accessible l'activité physique

- Promouvoir : Inciter les Français à la pratique d'une activité physique et sportive, dans la sphère privée et professionnelle
- Orienter : sensibiliser à la prescription d'activité physique adaptée
- Accompagner : soutenir la pratique d'une activité physique et le développement de l'activité physique adaptée



CONTEXTE / ENJEUX DU FINANCEMENT

◆ Évolution du cadre législatif et réglementaire de l'AP / APA

En France, depuis les années 2000, le développement de l'AP constitue un des axes de plusieurs plans nationaux de santé. Des stratégies de promotion de l'AP et du sport pour la santé se sont aussi développées localement au niveau des villes et des régions.

La loi de modernisation de notre système de santé de 2016 prévoit à l'article L.1172-1 du code de la santé publique la possibilité pour le médecin traitant de prescrire une activité physique à certains patients. Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et ouvre la prescription d'APA à l'ensemble des médecins et pour les « personnes atteintes d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risque et des personnes en perte d'autonomie.

L'art. L. 1173-1 du Code de la santé publique – modifié de la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France – art. 5 précise les missions des maisons sport-santé.

Le décret n°2023-234 du 30 mars 2023 fixe les conditions de prescription et de dispensation de l'APA et le décret no 2023-235 du 30 mars 2023 fixe quant à lui la liste des maladies chroniques, des facteurs de risque et des situations de perte d'autonomie ouvrant droit à la prescription d'activités physiques adaptées. Enfin, l'article D.1172-2 du code de la santé publique énumère les intervenants pouvant dispenser cette activité.

◆ Des cycles d'APA prescrits mais pas remboursés par l'assurance maladie obligatoire ...



CONTEXTE / ENJEUX DU FINANCEMENT

◆ Un financement à structurer, un modèle économique à définir

L'offre se structure petit à petit sur le territoire national, mais jusqu'à présent, l'activité physique adaptée n'est quasiment jamais prise en charge par l'assurance maladie obligatoire. Et de grandes disparités territoriales subsistent en termes de développement de l'offre et de sa prise en charge.

Quelques dispositifs spécifiques existent, notamment :

- ◆ L'arrêté du 24 décembre 2020 relatif au parcours de soins global après le traitement d'un cancer prévoit qu'après traitement d'un cancer, le médecin peut prescrire un ensemble de bilans et consultations dans la limite d'un montant maximal de 180 euros par patient et par an. Ces prestations peuvent comprendre un bilan fonctionnel et motivationnel de l'AP par un professionnel de l'APA, qui doit donner lieu à l'élaboration d'un projet d'APA.
- ◆ Une prise en charge expérimentale pour les personnes diabétiques (LFSS pour 2021)
- ◆ Des expérimentations « article 51 »
- ◆ **Des prises en charges dans le cadre de garanties santé par certaines mutuelles**
- ◆ Des crédits ARS et DRAJES pour soutenir les maisons sports santé ou des clubs

Une première étape avec l'inscription de l'APA dans les paniers de prestations co-financé AMO/AMC dans le cadre des parcours coordonnés renforcés (LFSS 2024)

Le rapport 2024 Charges et produits de la CNAM ciblait des programmes d'APA pour les personnes présentant un diabète ou atteinte de cancer => expérimentation cancer LFSS 2024



CONTEXTE / ENJEUX DU FINANCEMENT

◆ Un financement à structurer, un modèle économique à définir

Aujourd'hui **les mutuelles sont pionnières dans la prise en charge de l'activité physique** selon des modalités différenciées :

- Aide au financement d'une pratique d'activité physique ou sportive
- Bilan personnalisé de condition physique avant parcours d'activité physique adaptée

Les financements peuvent recouvrir :

- adhésion club
- séances d'activité physique dont APA
- Forfait global
- Séances ou parcours

Ne pas oublier l'importance de la sphère professionnelle! Les mutuelles dans le cadre des contrats collectifs de complémentaire santé accompagner les employeurs pour soutenir la pratique de leurs salariés.

Convaincues de l'enjeu majeur de santé publique, et de soutenabilité pour le système de santé, les mutuelles appellent à une large concertation pour permettre les conditions d'une accessibilité sur tout le territoire.